

	<p><b>Conseil Municipal du 5 décembre 2017</b></p> <p><b>Compte rendu</b></p>
---	---

L'an deux mille dix-sept, le 5 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de DANGE-ST-ROMAIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Claude DAGUISÉ.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2017

Membres présents en exercice : MORIN Brigitte - RENOUX Laurent – MARQUES-NAULEAU Nathalie - DEBORT Patrice - DUBOIS Marie-France - DUBOIS Gaëtan – ROY Franck - LASGORCEIX Michel – GOUYETTE Isabelle - ALLIGNET Dominique - TRINQUARD Béatrice - LEDON Didier – MALBRANT Michel - BRAGUIER Pierre- BODIN Jean-Paul

Pouvoirs :

LOIZON Carole donne pouvoir à GOUYETTE Isabelle  
BRAULT Laurent donne pouvoir à MORIN Brigitte  
BRAGUIER Isabelle donne pouvoir à TRINQUARD Béatrice  
BRETON Jacques donne pouvoir à LASGORCEIX Michel

Absents excusés :

LAFUIE Séverine - BEZAUD Cyril – CANNAUD-CARDOSO Christelle

SECRETAIRE DE SEANCE : Nathalie MARQUES-NAULEAU

**Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.**

**Communications du Maire**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du décès cet après-midi de Claude RICHER, correspondant NR. Une minute de silence est observée par la Conseil Municipal afin de rendre hommage à Claude RICHER, dont l'investissement et la disponibilité étaient unanimement appréciés

<b>Ordre du Jour :</b>
------------------------

**2017-105- Admissions en non-valeur : produits irrécouvrables budget commune**

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir admettre en non-valeurs les produits irrécouvrables présentés par Madame la Trésorière municipale, à savoir :

**Commune** (Liste 2773020515) : **728.06 €.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables présentés ci-dessus.**

**2017-106 - Décision Modificative n°6 – budget principal**

*Rapporteur : Patrice DEBORT*

Afin de permettre la passation des écritures de transfert assainissement, il convient de procéder à la décision modificative suivante:

**DM n°6 :**

Fonctionnement dépenses

Art 678 - Autres charges exceptionnelles : + 1 165 246.79 €

Fonctionnement recettes

Art 002 - Excédent de fonctionnement reporté : + 1 165 246.79 €

Investissement dépenses

Art 001 - Déficit d'investissement reporté : + 251 513.77 €

Investissement recettes

Art 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : + 251 513.77 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la décision modificative n°6 au budget commune présentée ci-dessus.**

**2017-107 - Décision Modificative n°7 – budget principal**

Arrivée de Pierre BRAGUIER

*Rapporteur : Patrice DEBORT*

Afin de permettre le versement de l'attribution de compensation au budget enfance-jeunesse, il convient de procéder à la décision modificative suivante:

**DM n°7 :**

Fonctionnement dépenses

Art 657363 - Charges à caractère administratif : + 307 242.14 €

Fonctionnement recettes

Art 73211 – Attribution de compensation : + 266 474.00 €

Art 73223 – FPIC : + 40 768.14 €

307 242.14 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la décision modificative n°7 au budget commune présentée ci-dessus.**

**2017-108 - Décision Modificative n°8 – budget principal**

*Rapporteur : Patrice DEBORT*

Afin de permettre le règlement des factures concernant la réfection de la toiture de la salle des fêtes et de frais de raccordement électrique, il convient de procéder à la décision modificative suivante:

**DM n°8 :**

Investissement dépenses

Opé 226- Rénovation salle des fêtes

Art 21318 - Autres bâtiments : + 55 000.00 €

Opé 232- Voirie 2017

Art 2151 - Réseaux de voirie : + 13 000.00 €

+ 68 000.00 €

Opé 185- Travaux d'investissement cimetières

Art 2116 - Cimetières : - 23 000.00 €

Opé 234- Démolition Maison Pachet

Art 21318 - Autres bâtiments : - 45 000.00 €

- 68 000.00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la décision modificative n°8 au budget commune présentée ci-dessus.**

#### **2017-109 - Extension réseau électrique aux Jourdain**

*Rapporteur : Gaëtan DUBOIS*

Afin de permettre à un terrain situé aux Jourdain en zone Nx, constructible au PLU actuellement en vigueur, d'être raccordé à l'électricité, il est proposé au conseil de valider l'extension du réseau électrique sur cette zone.

Le coût des travaux présenté par la société Enedis est de 10 829.00 € TTC

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte l'extension du réseau électrique aux Jourdain et autorise la commune à engager les dépenses nécessaires à ces travaux.**

#### **2017-110 - CAF/MSA – signature du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2017-2020**

Monsieur le Maire rappelle que le Contrat Enfance Jeunesse est une convention d'objectifs et de cofinancement conclu avec la CAF et la MSA. Sa finalité est d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des enfants de moins de 18 ans et de contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société.

Le précédent contrat étant arrivé à échéance, il est proposé la signature d'un contrat enfance jeunesse pour les années 2017 à 2020. L'ensemble des actions financées sont présentées et détaillé dans ledit contrat.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,**

- **approuve le Contrat Enfance Jeunesse tel que proposé par la CAF et la MSA pour les années 2017 à 2020**
- **autorise Monsieur le Maire à signer ledit contrat.**

#### **2017-111 - Subvention école Daudet pour un voyage scolaire**

Monsieur le Maire fait part au conseil de la demande adressée par les enseignantes de l'école Daudet, sollicitant l'octroi d'une subvention dans le cadre d'un projet de voyage scolaire à Lezay et Angoulême pour les classes de CP-CE1-CE2. Ce voyage, auquel participeront 52 enfants domiciliés sur notre commune, se déroulera du 7 au 9 mars 2018 (2 nuitées).

Monsieur le Maire propose que la commune participe à ce voyage à hauteur de **25 €** par élève domicilié sur notre commune (la participation pour les voyages d'une semaine - 4 nuitées- étant habituellement de 50 €).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, accepte le versement d'une subvention de 1 300 € (soit 25 € par élève) pour le financement du voyage scolaire de l'école Daudet organisé en mars 2018.**

#### **2017-112 - Subvention Collège Bellevue pour voyages et sorties scolaires – année 2017**

Monsieur le Maire fait part au conseil de la demande de subvention adressée par la Collège Bellevue pour participation aux voyages et sorties scolaires.

Pour rappel, les années passées, cette subvention était versée par la Communauté de Communes Les Portes du Poitou à hauteur de 10 € par élève de son territoire. Suite à la disparition de la Communauté de Communes, cette compétence relève désormais de la commune de Dangé Saint Romain.

Pour information, la commune perçoit la somme de 2 193.33 € dans son attribution de compensation pour cette compétence.

En 2017, 272 enfants du territoire de l'ex Communauté de Communes sont scolarisés au Collège Bellevue.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, accepte le versement d'une subvention de 2 720 € (soit 10 € par élève) au collège Bellevue pour participer aux sorties et voyages scolaires organisés en 2017.**

**2017-113 - Acquisition de la parcelle ZI n°23 à VENAULT Agnès, Guénaël et Cédric en vue de réaliser une extension du lotissement du Gué**

*Rapporteur : Gaëtan DUBOIS*

Monsieur le Maire rappelle la volonté du conseil municipal de proposer de nouveaux terrains à la vente en lotissement communal. Conformément aux zones définies dans le PLU, il est proposé l'extension du lotissement du Gué sur la parcelle ZI n°23 appartenant à VENAULT Agnès, Guénaël et Cédric.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de se porter acquéreur de ladite parcelle d'une superficie de 7 430 m<sup>2</sup> au prix de 37 000 €.

Cette parcelle étant exploitée par un agriculteur, il est précisé que les indemnités d'éviction du fermier seront payées par la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **approuve l'acquisition de la parcelle ZI n°23 appartenant à VENAULT Agnès, Guénaël et Cédric au prix de 37 000 €**
- **précise que les indemnités d'éviction du fermier seront payées par la commune**
- **précise que les frais de notaire seront à la charge de la commune**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.**

**2017-114 - Extension de la Résidence du Gué – présentation du projet**

*Rapporteur : Gaëtan DUBOIS*

Pour faire suite à l'acquisition des parcelles ZI 242 et ZI 23 situées à Maison Hodde, afin de réaliser une extension de la résidence du Gué (tranche n°2), il est soumis au conseil municipal trois projets d'aménagement de ces terrains proposés par le SIMER.

Après discussions, la majorité du conseil privilégie le projet faisant apparaître 18 lots de superficie variée allant d'environ 600 à 1000 m<sup>2</sup> et présentant une voie avec parkings en quinconce afin de réduire la vitesse à l'intérieur de la résidence.

Ce projet sera finalisé après bornage et levé topographique ; après obtention de ces éléments, le projet de lotissement sera représenté en Conseil.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **accepte le projet de lotissement sur les parcelles ZI 242 et ZI 23.**
- **autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'études et de réalisation avec le SIMER**

**2017-115 - Présentation du projet d'achat/vente de parcelles au Petit Villiers à proximité des étangs de Gautier HERAULT (étangs Fossé Boué et Varennes)**

*Rapporteur : Gaëtan DUBOIS*

Gaëtan DUBOIS rappelle au conseil municipal le projet de vente/achat de parcelles avec Gautier HERAULT afin de :

- Céder à Gautier HERAULT le chemin d'exploitation n°106, propriété de la commune, afin de sécuriser l'accès aux étangs
- Acquérir à Gautier HERAULT le chemin nouvellement créé autour de sa propriété, afin de desservir les terres agricoles situées le long de la vienne et réaliser un chemin de promenade le long des étangs.

Gaëtan DUBOIS précise que ces achats-ventes de parcelles devront donner lieu à un bornage définitif et une enquête publique.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **approuve le projet de vente/achat de parcelles pour réalisation du projet ci-dessus.**
- **autorise Monsieur le Maire à engager le bornage et l'enquête publique.**

#### **2017-116 - Clôture de la régie de recettes garderie**

A la demande de la Trésorerie, Monsieur le Maire propose de clôturer la régie de recettes de la garderie périscolaire ; en effet, suite à l'acquisition d'un logiciel de facturation en 2016, la régie par vente de tickets n'est plus utilisée et nécessite donc d'être clôturée.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la clôture de la régie de recettes garderie.**

*Aucun autre sujet n'ayant été évoqué, Monsieur le Maire clôt la séance.*

**Prochain Conseil Municipal le 16 janvier 2018 à 18h30**

*La séance est levée à 20h00*